

# Rapport annuel 2021

*KdK  
cdc*

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN  
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX  
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI  
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



# Avant-propos

Les crises se succèdent malheureusement l'une à l'autre. Le 24 février 2022, la Russie a attaqué l'Ukraine. Cette agression, que je condamne fermement, aura de vastes conséquences, également pour la Suisse. Parmi les défis que les cantons ont à relever actuellement figurent l'accueil et l'accompagnement de dizaines de milliers de personnes ayant fui la guerre.

En 2021, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), soutenue par des expertes externes et d'entente avec d'autres conférences intercantionales, a mené une évaluation des collaborations entre cantons et avec la Confédération dans la gestion de la crise liée au coronavirus. Les quinze recommandations qui en résultent doivent permettre au système fédéral suisse d'encore mieux résister aux crises. À deux reprises, les citoyen·nes de ce pays ont témoigné leur confiance aux autorités, en acceptant le 13 juin et le 28 novembre 2021 la loi COVID-19. Les gouvernements cantonaux, représentés par la CdC, s'étaient engagés avant chacune de ces votations populaires en faveur d'un OUI.

Une autre tâche nous incombe désormais : l'élaboration d'un nouvel état des lieux de la politique européenne. La CdC s'est toujours fortement investie dans ce domaine, en défendant les intérêts des cantons. Nous avons suivi de près les négociations sur un éventuel accord institutionnel avec l'Union européenne. Le Conseil fédéral a estimé le 26 mai 2021 qu'elles menaient dans un cul-de-sac et y a mis fin. Il faut maintenant se tourner vers l'avenir et évaluer, du point de vue des cantons, les issues possibles. Un premier débat de fond a été mené l'an dernier et

les travaux ont été entamés sans attendre. Nous souhaitons poursuivre et développer les relations bilatérales, garantir le cadre contractuel avec l'UE et avec d'autres partenaires commerciaux et le renforcer là où cela est nécessaire et utile. Nous sommes prêts à collaborer étroitement avec le Conseil fédéral pour atteindre cet objectif.

Vous en apprendrez davantage sur les activités de la CdC dans le présent rapport, disponible pour la première fois en italien et en romanche. Vous y verrez qu'elles ne se sont pas limitées au COVID-19 et à la politique européenne. J'ai ainsi eu l'honneur de représenter la CdC lors la Conférence nationale sur le fédéralisme à Bâle, placée sous le thème « Fédéralisme et dynamique ». Des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines. L'Administration numérique suisse est désormais opérationnelle et, côté intégration des étrangers, la voie est ouverte à un nouveau financement de l'asile. La collaboration avec l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg a été renforcée.

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez aux activités de la Conférence des gouvernements cantonaux et vous souhaite une agréable lecture.



Christian Rathgeb  
conseiller d'État, président de la CdC

« Premier représentant de la Suisse rhéto-romane à la présidence de la CdC, j'ai continué avec grand plaisir d'exercer cette fonction, comme en témoigne l'organisation de l'exposition itinérante « Rumantsch è... ». Cela n'aurait pas été possible sans le constant engagement des membres du Bureau, la présence assidue des délégués cantonaux aux Assemblées plénières et le soutien des collaboratrices et collaborateurs de la CdC. J'exprime à toutes et tous ma cordiale gratitude. »

Christian Rathgeb

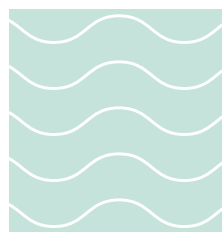


## 4 Cinq priorités ont guidé l'agenda de la CdC en 2021



**Politique européenne**

Page 4 >



**COVID-19**

Page 9 >



**Promotion du fédéralisme**

Page 6 >



**Politique d'intégration**

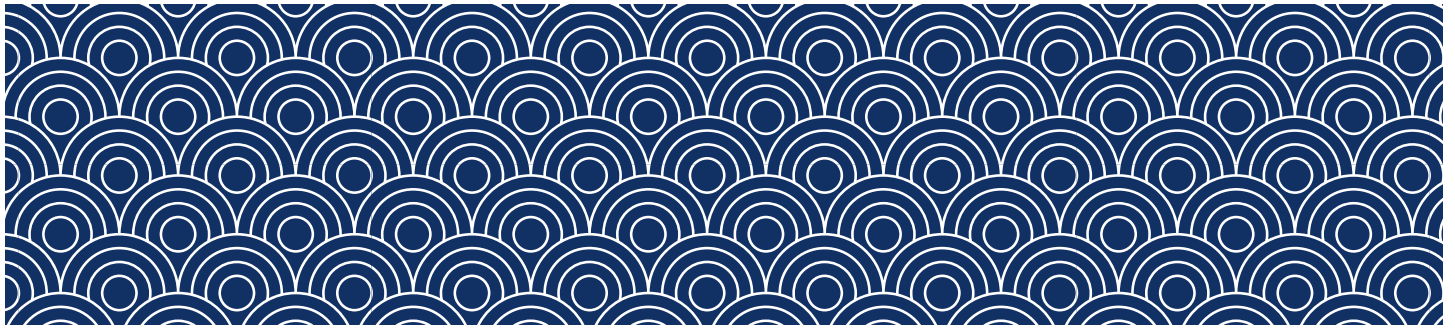
Page 10 >



**Cyberadministration /  
Numérisation**

Page 8 >

- 12 En bref
- 13 Participation au processus politique
- 15 Collaborations
- 17 Portrait
- 19 Comptes 2021



## Un tournant dans la politique européenne ?

La politique européenne est une préoccupation majeure de la CdC. Depuis sa création en 1993, la Conférence s'est investie dans ce dossier pour défendre les intérêts cantonaux.

Les cantons s'engagent pour la préservation des accords bilatéraux et le développement des relations avec l'Union européenne (UE). Ils soutiennent le Conseil fédéral dans ses efforts pour renforcer le cadre contractuel avec l'UE et mettre en place un dialogue politique structuré.

2021 a été une année intense en discussions et en travaux. Lors de chaque Assemblée plénière, les gouvernements cantonaux se sont penchés sur les derniers développements en matière de politique européenne. Le 3 mai, une Assemblée extraordinaire a été réunie. Elle a offert aux représentantes des cantons l'occasion d'aborder avec le président de la Confédération Guy Parmelin et le conseiller fédéral Ignazio Cassis, chef du Département fédéral des affaires étrangères, l'état des **discussions menées avec l'UE en vue d'un accord institutionnel**.

Les cantons ont été associés aux négociations en vertu de leurs droits de participation à la politique extérieure de la Confédération. Ils ont suivi de près l'avancée du dossier. La CdC a régulièrement rappelé leur position, entre autres par voie de communiqués de presse. Lors de leur Assemblée plénière du 29 mars 2019, les gouvernements cantonaux avaient souligné l'importance d'un accord institutionnel pour garantir l'accès au marché intérieur et disposer d'une plus grande sécurité juridique. Ils voyaient dans



©pixabay

un tel accord une garantie de pérennité et de stabilité dans les relations avec notre voisin direct et principal partenaire économique.

Le dénouement des négociations est longtemps resté suspendu à la clarification des questions relatives aux aides d'État, aux mesures d'accompagnement et à la directive relative aux droits des citoyens de l'Union. La rencontre du 23 avril 2021 entre Guy Parmelin et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen à Bruxelles n'a pas permis de rapprocher les positions suisse et européenne. Consultés, les cantons ont constaté l'état du dossier, salué la reprise des pourparlers à l'échelon

politique et estimé que le Conseil fédéral devait tout mettre en œuvre pour fixer un cadre stable aux relations bilatérales et éviter une spirale négative. Jugeant impossible de trouver un terrain d'entente à l'échelon politique pour aplanir les divergences entre la Suisse et l'UE, **le Conseil fédéral a mis fin aux négociations le 26 mai**. Cette décision a marqué un tournant dans la politique européenne.

Pour les cantons, il s'agit désormais d'écrire une nouvelle page tout en menant un débat de fond. Selon une étude commandée par la CdC, les discussions menées jusqu'ici sur les relations avec l'Europe étaient empreintes de réticences : on a souvent parlé de « lignes rouges », de « voies interdites », voire de « tabous » et pas assez de ce que la Suisse veut. La situation n'étant plus comparable à celle qui prévalait lors du précédent état des lieux en 2010, la CdC s'est lancée dans l'élaboration d'un **nouvel état des lieux de la politique européenne**. Il s'agit d'une initiative de longue haleine. Une nouvelle Commission Europe, présidée par le ministre jurassien Jacques Gerber, a été constituée. Elle a entamé les travaux en vue de définir les intérêts prioritaires des cantons, en coopération étroite avec les conférences des directeurs. Le président de la CdC Christian Rathgeb s'est par ailleurs rendu à Bruxelles les 28 et 29 octobre



©pixabay

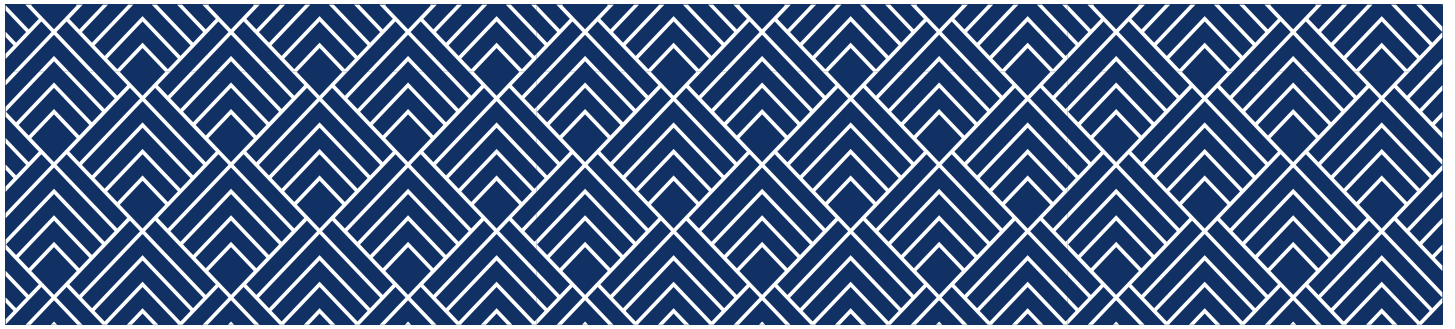
pour la traditionnelle visite officielle d'entrée en fonction. Il y a rencontré des membres du Parlement européen ainsi que des représentantes d'États membres et de régions de l'UE. Il s'est également entretenu avec la cheffe de la Mission de la Suisse auprès de l'UE, l'ambassadrice Rita Adam.

Pour en savoir davantage

<https://kdk.ch/fr/themes/politique-europeenne>



Dans un communiqué de presse diffusé le 2 mars, la CdC s'est exprimée en faveur d'une association pleine et entière au nouveau programme européen *Erasmus +*, soutenant ainsi l'avis émis auparavant par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Les cantons ont approuvé le mandat de négociation que leur a soumis, pour consultation, le Conseil fédéral le 13 janvier 2021. Ils ont apporté deux précisions. L'adhésion à la nouvelle génération de programme ne doit pas se faire au détriment des budgets fédéraux alloués à l'éducation-formation, ni à la charge des cantons. Les cantons souhaitent d'autre part être représentés dès le début des travaux au sein de la délégation suisse chargée des négociations.



# Le fédéralisme, pilier de la démocratie suisse

La CdC s'engage pour le renouvellement et le développement du fédéralisme.

Le fédéralisme est un pilier de la démocratie suisse. Il assure au pays, ainsi qu'à ses 8,6 millions d'habitantes, une pluralité économique et sociale. Il contribue fortement à sa capacité d'innovation et à sa compétitivité. Il offre protection aux minorités, qu'elles soient linguistiques, culturelles, confessionnelles ou liées à une situation géo-topographique particulière. Il garantit la diversité et renforce l'entente et la cohésion interne.

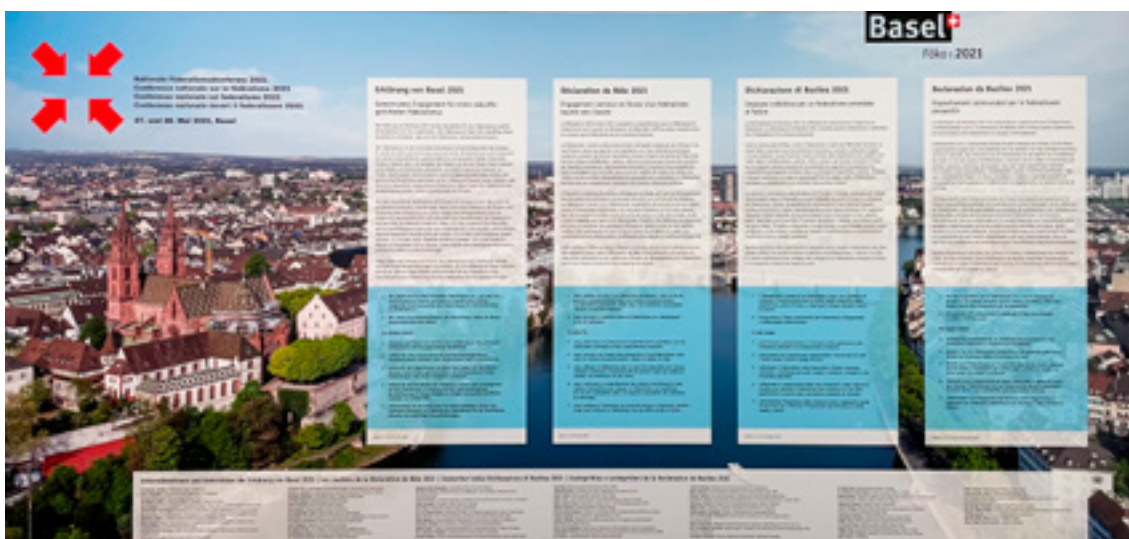
Forte de cette conviction, la CdC s'est engagée sur plusieurs fronts en 2021 afin de défendre le fédéralisme, sans cesse remis en cause dans le contexte de gestion de la crise liée au COVID-19. Dans un souci de rendre plus objectif le débat sur le lien entre la structure fédéraliste de la Suisse et la lutte contre la pandémie, le Secrétariat général a réuni une série d'arguments qu'il a transmis en mai aux cantons. Le président de la CdC Christian Rathgeb s'est en outre exprimé plusieurs fois dans les médias (par exemple, en plaidant dans la **NZZ** avec le président de la Fondation ch Pascal Broulis pour un renforcement de l'ADN du fédéralisme ou en affirmant dans la **NZZ am Sonntag** que le fédéralisme est un laboratoire de solutions aux problèmes).

La question du fédéralisme a également été abordée lors de plusieurs rencontres, comme celle de juin entre les présidents de la CdC et de la Conférence des Gouvernements de Suisse orientale (ORK) et les jeunes de partis politiques.

Par ailleurs, une idée a fait son chemin en 2021 : compléter le traditionnel Stammtisch des cantons par une nouvelle rencontre permettant des échanges approfondis entre la Confédération et les cantons sur des thèmes d'actualité du point de vue du fédéralisme. Ce **dialogue politique** réunissant représentantes des cantons, des Chambres fédérales, des conférences intercantionales et de l'administration fédérale s'est concrétisé en mars 2022 par un premier rendez-vous portant sur le fédéralisme et la diversité des médias.

Autre innovation : la CdC va désormais proposer aux nouveaux membres de gouvernements cantonaux, ainsi qu'aux conseillères et conseillers d'État potentiellement intéressés un **séminaire sur les fondements juridiques du fédéralisme en Suisse**. Financé par la Conférence, celui-ci sera dispensé trois à quatre fois par an par **l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg**. Un contrat a été passé en ce sens. Le maintien définitif de l'offre sera tranché après une phase pilote de trois ans (2022-2024).

Le point d'orgue de l'année en revue reste la **Conférence nationale sur le fédéralisme organisée les 27 et 28 mai à Bâle** et placée sous le thème « Fédéralisme et dynamique ». Les intervenantes, au nombre desquelles figurait le président de la CdC, ont pu s'exprimer sur les enjeux auxquels est confronté le système fédéral en temps de pandémie ainsi que sur les liens



La Déclaration de Bâle est affichée à la Maison des cantons.

entre le fédéralisme, les 50 ans du droit de vote des femmes et l'extension des droits politiques. La conférence s'est close par l'adoption de la **Déclaration de Bâle 2021**, qui scelle la volonté de la Confédération, des cantons et des communes d'œuvrer au développement d'un fédéralisme tourné vers l'avenir.

D'une manière générale, le renouvellement du fédéralisme et son développement font partie des missions de la CdC. La Conférence se penche sur les questions relatives au partage des tâches entre la Confédération et les cantons et encourage la collaboration confédérale. Elle veille par ailleurs à renforcer la participation des cantons à la formation de l'opinion au sein de la Confédération. Les cantons ont à cœur d'être consultés et de pouvoir exprimer leur avis en bonne et due forme lorsque la Confédération légifère.

La CdC suit de près les questions relatives à la **mise en œuvre du droit fédéral par les cantons**. Le bilan tiré par la CdC en 2021 montre que les cantons sont globalement satisfaits d'être associés plus étroitement à l'élaboration du droit fédéral. Des efforts devraient néanmoins être faits pour les impliquer plus en amont, mieux anticiper la mise en œuvre et assurer une meilleure représentativité

Pour en savoir davantage

<https://kdk.ch/fr/themes/promotion-du-federalisme>



## Cap franchi : l'ANS est opérationnelle

L'organisation **Administration numérique suisse (ANS)** est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Entité dédiée à la coopération entre la Confédération, les cantons et les communes, elle est appelée à relever des défis transversaux inhérents à la transformation numérique de l'administration, comme la coordination de projets législatifs, la définition de normes contraignantes en matière de gestion des données, la cohérence des processus et la fourniture de services de base, tels que les services d'identification. L'ANS repose sur une base paritaire ; elle est gérée et pilotée conjointement par la Confédération et les cantons. Le secrétariat de l'organisation est installé à la Maison des cantons. Du point de vue administratif, le chargé de mission Peppino Giaritta et les collaboratrices et collaborateurs de l'ANS sont rattachés au Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF).

La CdC a participé activement en 2021 à la mise sur pied de la nouvelle organisation. En mars, une consultation a été lancée conjointement avec le DFF sur les bases juridiques, financières, matérielles et organisationnelles de l'ANS ainsi que sur la convention-cadre de droit public qui sert de base légale. L'Assemblée plénière de la CdC a pris position le 25 juin. Les gouvernements cantonaux ont approuvé sur le principe la mise en œuvre prévue et ont proposé plusieurs amendements au projet de convention-cadre. Le texte définitif a été avalisé lors de l'Assemblée plénière du 23 septembre. L'Assemblée plénière du 17 décembre a autorisé la CdC à ratifier la convention-cadre et désigné la délégation cantonale au sein de l'organe de direction politique de l'ANS : Maya Büchi-Kaiser, conseillère d'État (OW), Markus Dieth, conseiller d'État (AG), David



Le secrétariat de l'ANS est installé à la Maison des cantons.

Eray, ministre (JU), Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'État (VD), Marc Mächler, président de gouvernement (SG) et Kathrin Arioli, chancelière d'État (ZH).

Un agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse » a été établi. Des moyens financiers supplémentaires vont être mis à disposition – par la Confédération dès 2022 puis avec une participation des cantons – pour le développement de services et d'infrastructures de base nationaux dont le besoin est urgent. De 2022 à 2027, la Confédération et les gouvernements cantonaux entendent lancer et réaliser rapidement des projets clés. L'identité électronique (e-ID) et la gestion des données au niveau fédéral constituent les premières priorités.

Pour en savoir davantage

<https://kdk.ch/fr/themes/cyberadministration/numerisation>

Conformément à la prise de position adoptée en Assemblée plénière le 26 juin 2020, la CdC s'est exprimée par la voix de son président Christian Rathgeb en faveur de la loi fédérale sur les services d'identification électronique (e-ID) lors d'une conférence de presse commune avec le Conseil fédéral le 14 janvier 2021. La loi a été rejetée en votation populaire du 7 mars 2021.



## Une année supplémentaire sous le signe du COVID-19

La pandémie de COVID-19, ses vagues et ses variants successifs ont continué d'avoir des répercussions sur les travaux de la CdC en 2021. Le retour espéré à la normalité s'est fait attendre : réunions, séances et assemblées en ligne ont alterné avec celles en présentiel. Certains événements ont dû être repoussés ou annulés. Comme l'année précédente, la thématique a régulièrement été abordée lors des échanges avec les autorités fédérales et les conférences de directeurs. Un état de la situation a été présenté lors de chaque Assemblée plénière. Le président de la Confédération Guy Parmelin s'est exprimé lors de celle du 26 mars.

Le dossier COVID-19 occupe plusieurs conférences intercantionales (santé, économie publique, finances, instruction publique, affaires sociales). La CdC a collaboré étroitement avec elles et leur a apporté son soutien si besoin. D'entente avec ces conférences, elle a mené une **analyse approfondie de la collaboration entre la Confédération et les cantons durant la pandémie**. N'ayant été impliquée dans la gestion directe de la pandémie que de manière ponctuelle, la CdC dispose, du point de vue des cantons, de la perspective suprasectorielle nécessaire. Un premier bilan a été dressé fin 2020. Ce rapport intermédiaire couvrant la période allant de février à septembre 2020 a été adopté par l'Assemblée plénière du 18 décembre et publié dans la foulée. L'enquête s'est poursuivie en 2021 avec le soutien de plusieurs expertises externes et sur la base d'une consultation des acteurs clés issus des cantons, des conférences intercantionales et des communes. Le cadre juridique, la répartition des compétences, la responsabilité financière, les structures de gestion de crise et la communication ont été passés au crible. Des ateliers de discussion avec différents experts ont été organisés. Le rapport final, assorti de conclusions politiques, a été présenté au printemps 2022.



©pixabay

En 2021, les citoyen·nes suisses ont pu exprimer dans les urnes leur opinion sur la lutte contre la pandémie. Le peuple a été appelé à deux reprises, le 13 juin puis le 28 novembre, à se prononcer sur la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (**loi COVID-19**). À chaque fois, la CdC a appelé à voter OUI. Son président Christian Rathgeb et son vice-président Alain Ribaux ont participé le 12 avril à une conférence de presse aux côtés du président de la Confédération Guy Parmelin et du conseiller fédéral Alain Berset. Exercice renouvelé par Christian Rathgeb le 27 septembre. Un communiqué de presse a en outre été diffusé le 18 novembre.

Pour en savoir davantage

<https://kdk.ch/fr/themes/covid-19>





## Intégration : vers un nouveau système de financement de l'asile

Une intégration réussie est capitale dans un pays qui, comme la Suisse, affiche un des plus forts taux de population étrangère en Europe.

La CdC œuvre à la coordination. En 2018, la Confédération et les cantons ont lancé l'**Agenda Intégration Suisse (AIS)**, qui doit permettre l'insertion rapide et durable des personnes réfugiées (R) et admises à titre provisoire (AP), et réduire leur dépendance de l'aide sociale.

Le 26 mars, une étape importante a été franchie. L'Assemblée plénière a approuvé le **nouveau système de financement de l'asile**, qui met l'accent sur la formation professionnelle des adolescentes et des jeunes adultes. Les ajustements proposés permettent de mieux lutter contre les incitations négatives. Le Département fédéral de justice et police, qui a depuis lors mené une consultation, vise une introduction du nouveau système au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les préoccupations des cantons concernent essentiellement les effets à terme. Ils ne veulent pas que le nouveau système se traduise par des transferts de charges et proposent qu'une analyse de la couverture des coûts soit effectuée au bout de quelques années. Il s'agira de vérifier si le forfait global versé par la Confédération couvre les coûts effectifs supportés par les cantons pour l'hébergement et l'aide sociale. Autre souci : le nouveau facteur de correction qui prévoit qu'aucun forfait ne sera plus déduit pour les personnes actives à bas revenu. Les gouvernements cantonaux soutiennent cet aménagement mais demandent que l'effet du facteur de correction fasse l'objet d'un monitoring.

Le nouveau système de financement n'est pas le seul enjeu : on vise également à mieux coordonner les prestations financées via les forfaits d'intégration et globaux pour qu'elles ciblent systématiquement la réussite du processus de première intégration. Dans le cadre de l'Agenda Intégration, les cantons ont été invités à examiner comment les coûts de l'aide sociale générés pendant la période de participation à des mesures d'intégration et de formation pourraient être exemptés de l'obligation de remboursement. Celle-ci constitue en effet une incitation négative. Sous l'égide de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), le Secrétariat général de la CdC (SG CdC) a formulé des recommandations à l'attention des cantons, en collaboration avec la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et les associations communales.

Des progrès ont été accomplis dans le dossier de **l'intégration des adolescent-es et des jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse et originaires de l'UE/AELE et d'États tiers**. La Confédération verse actuellement un plafond de quelque 20 millions de francs via le programme « préapprentissage d'intégration », limité à 2024. Dans le cadre de l'Agenda Intégration, la CdC, de concert avec la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et la

CDAS, a tenté en vain de convaincre la Confédération de participer de manière durable au financement des mesures ciblant ces personnes. Après avoir auditionné une délégation de la CdC et de la CDIP en février 2021, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États a déposé la [motion 21.3964](#) qui charge le Conseil fédéral de soutenir les cantons dans la mise en œuvre et le financement de mesures visant à promouvoir l'aptitude des personnes en question à suivre une formation professionnelle. Le Conseil des États a adopté la motion en septembre, suivi en décembre par le Conseil national. Le programme fédéral sera ainsi vraisemblablement pérennisé, à la satisfaction des cantons.

Depuis 2014, la Confédération et les cantons mettent en œuvre un encouragement spécifique via les [programmes d'intégration cantonaux \(PIC\)](#). La Confédération verse chaque année environ 32 millions de francs aux cantons, à la condition qu'ils s'engagent à allouer au moins un montant similaire. Elle leur verse également un forfait d'intégration pour chaque réfugié·e reconnu·e et chaque personne admise à titre provisoire. Les PIC sont adaptés en principe tous les quatre ans. La 3<sup>e</sup> génération (PIC 3) est prévue pour 2024 à 2027. Les préparatifs se sont pour-



©pexels

suivis en 2021. Le groupe de suivi, mandaté par le Secrétaire d'État aux migrations (SEM) et par le président de la CdC, a élaboré une première ébauche de nouveaux objectifs stratégiques. Une consultation est prévue durant le printemps 2022. Le document-cadre devrait être adopté par l'Assemblée plénière de la CdC et le Conseil fédéral à l'automne.

Pour en savoir davantage

<https://kdk.ch/fr/themes/politique-dintegration>



Le SG CdC gère le secrétariat de la *Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration*. La CDI a consacré en 2021 ses travaux à l'aide sociale et au droit des étrangers, à la protection contre les discriminations, au recours et à l'accès aux outils numériques dans l'encouragement de l'intégration, aux processus participatifs ainsi qu'à l'information sur le COVID-19. Nina Gilgen (ZH) et Giuseppina Greco (FR) ont été élues en novembre pour assurer la co-présidence.

[Rapport annuel de la CDI](#)

# La CdC sur plusieurs fronts

## Péréquation financière : la CdC remet l'ouvrage sur le métier

Le système national de péréquation financière a été optimisé en 2020. Ces adaptations, adoptées par les autorités fédérales à l'initiative des cantons, permettent d'assurer davantage de transparence, d'équité et d'efficacité. En vue du prochain rapport sur l'efficacité de la péréquation financière (2020-2025), la CdC se penche actuellement plus avant sur la **collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges**. Ce volet du système péréquatif vise à régler la question des prestations fournies hors des frontières cantonales. Les cantons qui recourent à un service proposé dans un autre canton doivent le cofinancer ; en contrepartie, ils se voient accorder des droits de participation aux décisions. La Constitution fédérale mentionne neuf domaines de collaboration. Pas moins de 2,76 milliards de francs sont transférés entre cantons à ce titre (chiffres de 2019).

Au premier semestre 2021, la CdC a mené une enquête auprès des cantons, qui tirent un bilan globalement positif. Plusieurs questions méritent néanmoins d'être approfondies.

Une étude, mandatée par la CdC et l'Administration fédérale des finances, contribuera à se faire une idée plus précise de la couverture des coûts effectifs. Les résultats aideront, si nécessaire, à préciser les dispositions sur la fixation des montants compensatoires. Une deuxième enquête se penchera sur l'application concrète des droits de participation. Les résultats seront repris dans le prochain rapport sur l'efficacité de la péréquation financière.

## Exposition nationale

La CdC suit de près les travaux préparatoires en vue d'une exposition nationale en 2027. Plusieurs projets sont en discussion. Après **Svizra27** et **Nexpo** en 2020, **X27** a été présenté devant l'Assemblée plénière en juin 2021. Les représentants des gouvernements cantonaux se sont repenchés sur le dossier le 17 décembre. Estimant qu'une nouvelle exposition permettrait de relancer le dialogue entre les composantes de la société et de se projeter dans l'avenir, ils ont invité la Confédération à s'investir assez tôt et les milieux concernés à envisager une collaboration.

## Droits humains

La Suisse disposera à l'avenir d'une **Institution nationale des droits humains**. Les bases légales ont été adoptées le 1<sup>er</sup> octobre 2021 par le Parlement. Les demandes formulées par les cantons ont été prises en compte. Mesurant pleinement l'importance de la protection des droits humains, ces derniers soutiennent la création de l'INDH, qui reprendra le flambeau de l'actuel centre de compétence. La CdC va soutenir activement les travaux de mise en place.

# La CdC s'est impliquée dans le processus politique

## Prises de position

Les prises de position de la CdC sont adoptées lors des Assemblées plénières. Une majorité qualifiée d'au moins 18 gouvernements cantonaux est requise. Le droit des cantons à prendre position individuellement est garanti.

### Prise de position dans le cadre de la participation au processus de décision sur le plan fédéral (art. 45 Cst.) :

25.06.2021

Soutien de principe à la mise en place dès janvier 2022 de la nouvelle organisation **Administration numérique suisse (ANS)** selon les modalités décrites dans les documents mis en consultation en mars par le Département fédéral des finances (DFF) et la CdC. Les gouvernements cantonaux se sont également rangés derrière le projet de convention-cadre de droit public, base légale de l'ANS. Ils ont proposé plusieurs amendements pour renforcer le soutien politique à la nouvelle organisation et donner davantage de poids au partenariat entre Confédération, cantons et communes.

### Prise de position dans le cadre de la participation des cantons aux décisions de politique extérieure (art. 55 Cst.) :

25.06.2021

Soutien au mandat de négociation d'un **accord de libre-échange entre les États de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le Kosovo**, dernier pays de l'Europe du sud-est avec lequel un tel accord n'a pas été signé. Les gouvernements cantonaux ont souligné l'importance de ne pas remettre en cause les objectifs de la politique agricole suisse, d'éviter les distorsions de concurrence, de prendre en compte les indications de provenance et de ne pas introduire d'obligation incompatibles avec le droit suisse dans le domaine des aides d'État.

### Prises de position dans le cadre de consultations concernant des actes législatifs importants (art. 147 Cst.) :

26.03.2021

Rejet sous sa forme actuelle de la **loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA)**. Les cantons ont souscrit à l'orientation générale du projet mais estimé que la LMETA ne devait pas concurrencer le projet Administration numérique suisse et que la plus grande latitude devait leur être laissée pour mettre en œuvre le droit fédéral.

26.03.2021

Approbation du **nouveau système de financement de l'asile**, élaboré dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse et mettant l'accent sur la formation professionnelle des adolescentes et des jeunes adultes. Les ajustements proposés permettent de mieux lutter contre les incitations négatives. Les cantons ne veulent néanmoins pas que le nouveau système de financement se traduise par des transferts de charges et proposent qu'une analyse de la couverture des coûts soit effectuée au bout de quelques années.

17.12.2021

Prise de position sur une **éventuelle réglementation accrue des aides d'État**. Ces travaux, menés par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), s'inscrivent dans l'analyse d'une adaptation autonome de la Suisse au droit européen. Une grande majorité des cantons jugent satisfaisante la situation actuelle mais sont prêts à mener un examen plus approfondi sous certaines conditions.

## Prises de position en vue de scrutins populaires (art. 140 et 141 Cst.) :

26.03.2021

---

Soutien à la **loi sur le CO<sub>2</sub>**, combattue par référendum. Cette loi devait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, favoriser la protection de l'environnement, réduire la dépendance de la Suisse à l'égard des importations étrangères de combustibles et carburants fossiles et permettre de soutenir les régions et secteurs particulièrement touchés par le changement climatique. La loi a été rejetée lors de la votation populaire du 13 juin.

23.09.2021

---

Soutien aux modifications du 20 mars 2021 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (**loi COVID-19**). Ce texte, combattu par référendum, est la base légale de nombreuses mesures adoptées pour venir à bout de la crise (soutiens financiers, certificat Covid, etc.) et garantit aux cantons d'être associés à leur élaboration. La loi a été acceptée en votation populaire le 28 novembre.

23.09.2021

---

Appel au rejet de l'**initiative populaire « pour des soins infirmiers forts »** (initiative sur les soins infirmiers) qui demande davantage de personnel soignant ainsi que des soins suffisants, de qualité et accessibles à tous. Les gouvernements cantonaux ont reconnu la nécessité de renforcer la profession infirmière mais estimé que le contre-projet indirect offrait de meilleures réponses. L'initiative populaire a été acceptée en votation populaire le 28 novembre.

## Auditions

En vertu de l'art. 17 al. 2 du règlement du Conseil des États, les commissions consultent les cantons sur l'applicabilité des actes de l'Assemblée fédérale, s'ils en font la demande. Avant le début de chaque session, le Bureau du Conseil des États envoie à la CdC une liste des objets du Conseil fédéral ainsi que des initiatives parlementaires et cantonales déposées (1<sup>ère</sup> phase). Après consultation des conférences sectorielles, la CdC informe le Bureau du Conseil des États des objets pour lesquelles telle conférence souhaite être entendue par telle commission. Les commissions du Conseil national invitent à leur gré les cantons ou les conférences à des auditions.

En 2021, les délégations de la CdC ont pris part aux auditions suivantes :

25.1.2021

---

CdG-É et CdG-N: Rapport intermédiaire sur l'évaluation de la gestion de crise

23.2.2021

---

CSEC-É: Agenda Intégration – places d'apprentissage – équité

17.5.2021

---

CdF-É: Postulat 20.4257: Évolution démographique et cohésion nationale

23.8.2021

---

Sous-commission DFJP/ChF de la CdG-É: Organisation de crise fédérale (Pandémie de COVID-19)

7.9.2021

---

DélFin: Administration numérique suisse

# Collaborations

Émanation des gouvernements cantonaux, la CdC collabore étroitement avec plusieurs autorités et instances. Elle s'engage également au sein de plusieurs organisations transversales.

## Conseil fédéral

Deux fois par an, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent dans le cadre du **Dialogue confédéral**. Elles échangent informations et points de vue sur des thèmes importants touchant à la coopération et au fédéralisme. Ces réunions ont eu lieu les 26 mars et 12 novembre. Parmi les sujets abordés figurent la pandémie de COVID-19 et sa gestion, l'Administration numérique suisse, les différentes votations populaires fédérales, les questions fiscales d'actualité, la mise en œuvre du droit fédéral par les cantons et le dialogue politique avec les Chambres fédérales. La CdC et le Conseil fédéral abordent la politique européenne lors du **Dialogue Europe**.

## Chambres fédérales

La CdC organise lors de chaque session des Chambres fédérales un « **Stammtisch des cantons** » afin d'entretenir les relations réciproques et d'intensifier les échanges de points de vue. Des membres des gouvernements cantonaux et du Conseil des États, ainsi que des membres du Conseil national ayant siégé dans un exécutif cantonal, y abordent des sujets d'actualité. En 2021, seuls deux Stammtisch ont pu être organisés à cause de la situation sanitaire. Les discussions ont porté sur le COVID-19, la politique européenne et la réforme de l'AVS.

Le **Bureau du Conseil des États** et le Bureau de la CdC se rencontrent en outre deux fois par an pour aborder des sujets politiques d'actualité ou des questions de collaboration. Ils ont débattu les 7 juin et 20 septembre des sujets suivants : COVID-19, politique européenne, administration numérique, dialogue politique entre cantons et Chambres fédérales, fiscalité et fédéralisme.

## Collaborations intercantionales

La CdC entretient des contacts étroits, via des rencontres régulières avec les autres conférences intercantionales (conférences des directeurs et conférences gouvernementales régionales). Un **colloque** réunit deux fois par an les présidentes des conférences des directeurs et de la CdC. Ces rencontres ont permis de discuter, sur la base du tableau de bord du fédéralisme, des dossiers sensibles pour les différentes conférences dont la politique européenne, le financement moniste des prestations de soins, les primes d'assurance-maladie, l'initiative d'allègement des primes, la loi fédérale sur les allègements administratifs, les mesures destinées à soulager les finances fédérales, le service citoyen et le rapport fédéral sur l'alimentation de l'armée et de la protection civile.

La **Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoseCo)** permet de coordonner le suivi des dossiers et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations. Elle a décidé de rattacher le Réseau cantonal du développement durable à la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et à la CdC. Des entretiens ont actuellement lieu avec la Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité.

La CdC a par ailleurs organisé le 3 novembre une séance d'information pour les nouveaux membres d'un gouvernement cantonal.

## Conférence tripartite

La CdC soutient la Conférence tripartite (CT) aux côtés du Conseil fédéral, de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisse. Elle gère son secrétariat. La CT a tenu deux séances le 2 juillet et le 5 novembre, le Groupe de travail technique tripartite également, le 5 mai et le 9 septembre. La CT a poursuivi ses travaux concernant le projet « **Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations** ». Cinq agglomérations (Vallée de la Limmat, Valais Central, Grand Genève, Mendrisiotto et Langenthal) servent de cas d'étude. Des thèses et des mesures ont été développées afin de mieux ancrer cette thématique dans la politique des agglomérations. Dans le cadre du projet « **Les lignes ferroviaires comme zones potentielles pour le développement urbain** », la CdC a mandaté une enquête et un

atelier a été organisé auprès des services cantonaux spécialisés. La CT souhaite par ailleurs intensifier la collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques dans la promotion d'un développement de qualité et a décidé de lancer un dialogue. L'Association pour l'aménagement du territoire EspaceSuisse accompagne les travaux. Un premier atelier de groupe a eu lieu en 2021. Enfin, la CT a adopté le 5 novembre son programme de travail 2022-2026, qui a été associé à une optimisation des processus et du fonctionnement de la conférence.

---

Pour en savoir davantage

[Conférence tripartite 2021](#)





# Portrait

## Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'organe suprême de décision de la CdC. Elle se réunit quatre fois par an ou plus souvent en cas de nécessité (séances extraordinaires). Chaque canton y est représenté par un-e membre de son gouvernement et a droit à une voix. Ont participé à au moins une des Assemblées plénières (26 mars, 3 mai [séance extraordinaire], 25 juin, 23 septembre, 17 décembre) en 2021 :

**ZH** : Ernst Stocker, conseiller d'État ; Carmen Walker Späh, conseillère d'État ; **BE** : Christoph Ammann, conseiller d'État ; Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État ; **LU** : Paul Winiker, conseiller d'État ; **UR** : Urs Janett, conseiller d'État ; **SZ** : Herbert Huwiler, conseiller d'État ; **OW** : Daniel Wyler, landammann ; **NW** : Othmar Filliger, conseiller d'État ; **GL** : Markus Heer, conseiller d'État ; Benjamin Mühlemann, conseiller d'État ; **ZG** : Silvia Thalmann-Gut, conseillère d'État ; **FR** : Olivier Curty, conseiller d'État ; Georges Godel, conseiller d'État ; **SO** : Brigit Wyss, conseillère d'État ; **BS** : Beat Jans, président de gouvernement ; **BL** : Anton Lauber, conseiller d'État ; **SH** : Martin Kessler, conseiller d'État ; Cornelia Stamm Hurter, conseillère d'État ; **AR** : Paul Signer, conseiller d'État ; **AI** : Roland Dähler, landammann ; **SG** : Marc Mächler, président de gouvernement ; **GR** : Christian Rathgeb, conseiller d'État ; **AG** : Markus Dieth, conseiller d'État ; **TG** : Cornelia Komposch, conseillère d'État ; **TI** : Norman Gobbi, conseiller d'État ; **VD** : Pascal Broulis, conseiller d'État ; **VS** : Roberto Schmidt, conseiller d'État ; **NE** : Florence Nater, conseillère d'État ; Alain Ribaux, conseiller d'État ; **GE** : Serge Dal Busco, président du Conseil d'État ; **JU** : Jacques Gerber, ministre.

## Bureau

Le Bureau est l'organe directeur de la CdC. Issu de toutes les régions, les neuf à onze conseillers ou conseillers d'État qui le composent préparent les dossiers de l'Assemblée plénière. La Suisse romande (deux sièges), la Suisse italienne et rhéto-romanche, la Suisse orientale, la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse centrale ainsi que les cantons de Berne et de Zurich ont le droit d'être représentés au sein du Bureau. Le ou la présidente de la Fondation ch a également le droit d'y siéger. Ont participé aux séances du Bureau (12 février, 20 mai, 27 août, 12 novembre) en 2021 :

**GR** : Christian Rathgeb, conseiller d'État, président ; **ZH** : Ernst Stocker, conseiller d'État, vice-président ; **CGSO / NE** : Alain Ribaux, conseiller d'État, vice-président (jusqu'au 20.5.21) ; **CGSO / JU** : Jacques Gerber, ministre, vice-président (à compter du 26.03.21) ; **BE** : Christoph Ammann, conseiller d'État ; **ZRK / LU** : Paul Winiker, conseiller d'État ; **NWRK / BL** : Anton Lauber, conseiller d'État (jusqu'au 25.6.21) ; **ORK / AR** : Paul Signer, conseiller d'État ; **NWRK / AG** : Markus Dieth, conseiller d'État (à compter du 25.6.21) ; **TI** : Norman Gobbi, conseiller d'État ; **CGSO / VD** : Pascal Broulis, conseiller d'État.



Le Bureau de la CdC dans sa composition du 12 novembre 2021 accompagné du secrétaire général et du secrétaire général suppléant (de gauche à droite, en partant du haut : Norman Gobbi, Pascal Broulis, Paul Winiker, Paul Signer, Thomas Minger, Roland Mayer, Christoph Ammann, Ernst Stocker, Christian Rathgeb, Jacques Gerber et Markus Dieth).

## Secrétariat général

Le Secrétariat général se charge des affaires traitées par la CdC. Il prépare les réunions du Bureau et de l'Assemblée plénière, et met en œuvre leurs décisions. Sa gestion a été confiée à la [Fondation ch pour la collaboration confédérale](#). Le ou la secrétaire général·e de la CdC assure également la direction de la Fondation.

Fin 2021, le Secrétariat général CdC affiche un effectif de 29 collaborateurs (18,5 équivalents plein temps) : 25 personnes travaillent à la Maison des cantons à Berne ou de manière mobile, et quatre autres représentent la CdC auprès de l'administration fédérale (Division Europe au Secrétariat d'État du Département fédéral des affaires étrangères, Département fédéral de justice et police, Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles).

### Effectif au 31.12.2021

#### Direction\*/Secrétariat

- Roland Mayer\*, secrétaire général
- Thomas Minger\*, secrétaire général suppléant
- Manuela Furrer, cheffe du secrétariat
- Pia Baumgartner, collaboratrice au secrétariat
- Nicole Bieri, collaboratrice au secrétariat

#### État-major Communication

- Nicole Gysin\*, cheffe de la communication
- Philippe Flück, chargé de communication

#### Services centraux

- Andrea Heinimann\*, cheffe de secteur
- Rosmarie Bäumlér, spécialiste Finances
- Tanja Kindler, assistante en finances
- Helene Leuenberger, spécialiste RH
- Pascale Prisset, cheffe du service linguistique
- Christine Bonvin, traductrice
- Léa Coudry, traductrice
- Lisa Tendon, traductrice
- Franziska Rohmann, collaboratrice Accueil et exploitation MdC
- Stagiaires Accueil MdC/secrétariat
- Daniel Bühler, informaticien

#### Politique extérieure

- Roland Mayer, chef de secteur, secrétaire général
- Dea Rolih, suppléante du chef de secteur
- Luca Gobbo, chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Roland Krimm, chargé d'information des cantons à la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles
- Coralie Menétrey, suppléante du chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Hanspeter Pfenninger, coordinateur Schengen / Dublin, conseiller juridique principal

#### Politique intérieure

- Thomas Minger, chef de secteur, secrétaire général suppléant
- Nicole Gysin, suppléante du chef de secteur, cheffe de la communication
- Regina Bühlmann, collaboratrice scientifique
- Pauline Crettol, collaboratrice scientifique
- Nadine Eckert, cheffe de projet
- Christian Gobat, Senior Financial Advisor RPT
- Alexander Jungo, responsable RPT
- Christine Winkelmann, collaboratrice scientifique

La CdC compte en outre un grand nombre de commissions et de groupes de travail chargés de dossiers ou de mandats spécifiques et dispose de délégations au sein d'organes ou de groupes de travail nationaux ou internationaux. Les listes actuelles sont disponibles [en ligne](#).

# Comptes 2021

Les comptes sont présentés ici dans une version abrégée. Ils sont traités dans leur intégralité dans le rapport de révision. La fiduciaire Von Graffenried a assuré la révision des comptes annuels le 13 avril 2022. Son rapport figure en [page 21](#).

	Comptes 2021 en CHF	Budget 2021 en CHF	Comptes 2020 en CHF
Contributions cantonales	3'296'000	3'296'000	3'146'000
Contributions CT Confédération et communes	204'000	-	242'231
Autres produits	30'480	-	11'197
<b>Total produits</b>	<b>3'530'480</b>	<b>3'296'000</b>	<b>3'399'428</b>
Charges de personnel	2'776'421	2'779'000	2'650'040
Charges d'exploitation	584'467	513'000	427'478
Groupes de travail / Projets	206'688	84'000	297'163
<b>Total charges</b>	<b>3'567'576</b>	<b>3'376'000</b>	<b>3'374'680</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-37'096</b>	<b>-80'000</b>	<b>24'748</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-3'991</b>	<b>-</b>	<b>-2'937</b>
<b>Excédent de produits</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21'811</b>
<b>Excédent de charges</b>	<b>-41'087</b>	<b>-80'000</b>	<b>-</b>
<b>Avoir des cantons au 31.12.</b>	<b>1'351'524</b>		<b>1'392'611</b>

Affichant des charges de CHF 3'571'567 (contributions nette des cantons CHF 3'296'000), les comptes 2021 bouclent sur un excédent de charges de CHF 41'087. Ce montant est porté au débit des cantons, conformément à la [clé de répartition](#). L'avoir s'élève donc à CHF 1'351'524.

## Clé de répartition 2021 de la CdC

(selon art. 14 de la Convention du 8.10.1993)

Canton	Population résidante moyenne 2018*	Clé en %	Contributions 2021 en CHF
Appenzell Rh.-Ext.	55'206.0	0.65	21'371
Appenzell Rh.-Int.	16'125.0	0.19	6'242
Argovie	674'597.5	7.92	261'145
Bâle-Campagne	287'577.5	3.38	111'325
Bâle-Ville	194'337.0	2.28	75'230
Berne	1'033'051.5	12.13	399'907
Fribourg	316'894.0	3.72	122'674
Genève	497'364.5	5.84	192'536
Glaris	40'376.0	0.47	15'630
Grisons / Grischun / Grigioni	198'133.5	2.33	76'700
Jura	73'354.5	0.86	28'396
Lucerne	408'031.5	4.79	157'954
Neuchâtel	177'407.0	2.08	68'676
Nidwald	43'096.0	0.51	16'683
Obwald	37'708.0	0.44	14'597
Saint-Gall	506'191.5	5.95	195'953
Schaffhouse	81'671.0	0.96	31'616
Schwyz	158'233.0	1.86	61'254
Soleure	272'313.0	3.20	105'416
Tessin / Ticino	353'526.0	4.15	136'854
Thurgovie	275'136.5	3.23	106'509
Uri	36'366.0	0.43	14'078
Valais / Wallis	342'709.0	4.03	132'667
Vaud	796'137.0	9.35	308'194
Zoug	126'129.0	1.48	48'826
Zurich	1'512'657.0	17.77	585'568
<b>Total</b>	<b>8'514'328.5</b>	<b>100.00</b>	<b>3'296'000</b>

\* Nombre d'habitantes selon l'Office fédéral de la statistique

La Fondation ch pour la collaboration confédérale rédige par ailleurs chaque année un rapport financier sur les conférences intercantionales gouvernementales et sectorielles. L'Assemblée plénière du 17 décembre a pris acte du rapport 2020, dont il ressort une légère baisse des charges de la CdC et des conférences des directeurs par rapport à 2019. Cela s'explique par des variations dans le financement de projets et par des reports induits par la pandémie.

# Rapport 2021 de l'organe de révision



**VON GRAFFENRIED**  
TREUHAND

## **Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK), Bern**

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Vermögensrechnung und Erfolgsrechnung) der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der leitende Ausschuss verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem Gesetz entspricht.

Bern, 14. April 2022 ris/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Zugelassener Revisionsexperte

Stephan Richard  
dipl. Wirtschaftsprüfer  
Zugelassener Revisionsexperte  
Leitender Revisor

Beilage:

Jahresrechnung (Vermögensrechnung mit einer Summe von CHF 2'335'501, Erfolgsrechnung mit einem Ergebnis von CHF 41'087.14)

**Von Graffenried AG Treuhand**  
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11

